



Avis de publication

Concerne: Lotissements de terrain

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mersch a délibéré et décidé, en sa séance du 12 avril 2021, sur le lotissement de terrain dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier «quartier existant» et notamment:

- d'approuver le lotissement présenté le 12 mars 2021 par le bureau Fernand Krier & Associés Architectes S.à r.l. de Luxembourg pour le compte des consorts Hartmann-Novalic de Beringen relatif à la division d'une propriété sise à Beringen, 22, Rue Wenzel, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, sous le numéro 498/2521, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les dossiers resteront déposés pendant 10 (dix) jours, à savoir du 26 avril au 6 mai 2021 inclus, dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Mersch, le 26 avril 2021

pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire,

le bourgmestre,

